

**NOTE DE PRÉSENTATION**

**Comité Syndical du S.I.R.T.A.V.A.**

**Mardi 30 avril 2013 à 14h30**

**À la Salle polyvalente d'ANCY-LE-FRANC**

L'ordre du jour amènera à étudier les différents points suivants :

**Désignation du délégué secrétaire de séance**

Il s'agit de désigner le secrétaire de séance qui sera chargé de relire et valider le compte-rendu.

**Validation du compte-rendu du Comité Syndical du 28 février 2013**

Il s'agit d'approuver le compte-rendu du Comité Syndical du 28 février 2013.

**PÔLE RIVIERES**

Dans la continuité de la volonté du syndicat à conforter les actions de terrain et la présence auprès des communes, et après négociation avec les partenaires financiers, le Bureau Syndical propose au Comité Syndical :

- De **compléter** l'équipe de techniciens de rivières par la création d'un troisième poste de technicien pour animer le secteur Armançon amont ;
- De **consolider** l'animation et la coordination de l'équipe de trois techniciens de rivières ainsi formée, en lien étroit avec l'équipe politique, la direction générale et le chargé de mission hydromorphologie ;
- **D'établir un lien opérationnel fort** avec le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vallée de l'Armançon (SIAVA) et d'assurer une coordination des actions avec le SIVU de la Brumance et du Créanton.

Pour cela, il est proposé de :

- 1) Créer un emploi de technicien territorial pour un poste de technicien de rivières.

Pour permettre l'animation technique du sous-bassin versant de l'Armançon amont, il sera proposé au Comité Syndical la création d'un emploi de technicien territorial (au grade de technicien), permanent à temps complet.

- 2) Créer un emploi de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe pour l'animation de l'équipe rivières.

Les missions dévolues à ce poste seront principalement les suivantes :

- Gestion d'une équipe de techniciens de rivières : coordonne et encadre leurs missions,

- Définition des actions de restauration et d'entretien à entreprendre, afin de concilier les attentes des adhérents avec les objectifs de bonne gestion et du bon état écologique de l'eau et des milieux aquatiques,
- Organisation des programmes de gestion des cours d'eau du syndicat et réalisation des démarches administratives afférentes,
- Conduite de projets en lien avec le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.), le Programme d'Actions de Prévention des inondations (P.A.P.I.) du bassin de l'Armançon et les contrats globaux,
- Actions de sensibilisation, de formation, de communication et d'information auprès des élus, des riverains, des propriétaires fonciers, des agriculteurs, des publics scolaires et autres acteurs locaux,
- Accompagnement technique des collectivités adhérentes dans leurs projets en lien avec la rivière et les milieux aquatiques,
- Accompagnement technique des syndicats de rivières voisins,
- Définition et mise en place d'indicateurs de suivi de la qualité des rivières,
- Veille technique,
- Demande et suivi des financements.

Il sera proposé au Comité Syndical la création d'un emploi de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe, permanent à temps complet.

3) Pôle Rivières – Demandes de financement pour l'année 2013 – Délibération n° 26-2012 rapportée.

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2013, la composition du Pôle Rivières va évoluer de la manière suivante :

- Un technicien en charge de l'animation de l'équipe rivières et des liens techniques avec les autres syndicats de rivières du bassin versant ;
- Trois techniciens de rivières, un pour chaque sous-bassin versant ;
- Un technicien de rivières en appui ponctuel jusqu'au 12 octobre 2013 ;
- Un chargé de mission hydromorphologie.

Les montants estimatifs de fonctionnement du Pôle Rivières pour l'année 2013 sont les suivants :

- Dépenses de personnel : 200 000 € ;
- Charges générales de fonctionnement : 95 350 €.

Les coûts d'investissement sont estimés à 15 000 €TTC pour l'acquisition d'un véhicule.

Il sera proposé au Comité Syndical de :

- Accepter le montant estimatif des dépenses de la cellule du Pôle Rivières pour l'année 2013 portées à 295 350 euros TTC en fonctionnement et 15 000 € TTC en investissement ;
- Demander à Monsieur le Président de solliciter les subventions aux taux les plus élevés possibles auprès de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, du Conseil Régional de Bourgogne et de tout autre organisme susceptible d'apporter des financements ;
- Autoriser Monsieur le Président à signer toute pièce utile ;
- Dire que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2013.

### **QUESTIONS DIVERSES**